



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2020-335 modifiant le règlement numéro 2019-318 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, déléguant le pouvoir d'engager des salariés a été adopté par le conseil de la MRC ce 25 novembre 2020. Ce règlement a pour objet de modifier le tableau des seuils maximaux autorisés par dépense ou contrat, de modifier certaines expressions ainsi que les conditions de la délégation de certains pouvoirs de dépenser de la direction générale.

En raison des mesures exceptionnelles en vigueur durant cette période de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce règlement en adressant une demande écrite à la MRC par la poste au 142, rue Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X1 ou par courriel au [greffe@haute-yamaska.ca](mailto:greffe@haute-yamaska.ca). D'ici son entrée en vigueur, le projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Projets de règlements présentés au <http://www.haute-yamaska.ca/projets-de-reglements-presentes/>. Une version administrative de ce règlement, une fois en vigueur, se trouvera également en tout temps sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Gestion contractuelle.

Fait à Granby (Québec), ce 3 décembre 2020.

La directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe,

*(signé)*  
Judith Desmeules